

décembre 2024



## Editorial : Au secours !

Après une bataille d'arrière-garde – perdue – contre le mariage de personnes de même sexe, « La manif pour tous » est revenue plus ou moins discrètement avec de nouveaux habits sous un vocable inattendu : **Le syndicat des familles.**

Ne nous y trompons pas, car si le mot « syndicat » est plutôt avenant, leur combat est toujours le même : celui de l'extrême droite et des contre-valeur réactionnaires. Il y a là, comme un parfum d'usurpation !!

Nous avons l'habitude de dire que nos AFL défendent et représentent TOUTES les familles, ce qui n'est pas le cas de ce pseudo syndicat qui ne défend qu'un seul

type de famille : celui de la famille traditionnelle.

Ainsi, presque 10 ans après les polémiques entretenues sur le programme des « **abcd de l'égalité** » le débat resurgit sur la question de « **l'éducation à la vie affective et relationnelle** » en primaire (auquel est ajouté « sexuelle » au collège) en qualifiant ce programme : « **d'idéologie du genre** » et **d'influence "woke"** », accusation reprise au niveau gouvernemental

par un ministre délégué en charge de la réussite scolaire, désormais démissionnaire, lui-même issu de la droite conservatrice.

Et l'on reparle à cette occasion de la « théorie » du genre, une rhétorique inventée par les tenants de cette droite dure et de l'extrême-droite.

Au moment où l'actualité met en lumière les trop nombreuses problématiques de violences et d'abus sexuel, il est indispensable que l'Ecole remplisse pleinement son rôle auprès de nos enfants afin de les protéger contre toutes les dérives auxquelles ils pourraient être confrontés en tant qu'enfant, et plus tard en tant qu'adultes. Il en est de notre responsabilité collective.

Le Président,

Jean-Jacques RENARD



### SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Journée de la laïcité avec les élèves de l'Ecole Boursault
- Page 3 et 4 : Politique énergétique : un bilan mitigé !
- Page 5 : L'ANCV : une vocation sociale remise en cause ?
- Page 6 : Pourquoi adhérer...

### AFL INFOS

Revue d'informations  
des

Associations Familiales  
Laïques de Paris,

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : D. Foundoulis

Rédaction : F. Thiebault

Contributeurs :

Stéphane Leray

Jean-Jacques Renard,

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org



## Journée de la Laïcité avec les élèves de l'Ecole Boursault

Le 9 décembre, journée de la laïcité, les AFL se devaient de faire connaître leur exposition « laïcité », réalisée en partenariat avec la FCPE Paris et la Ligue de l'Enseignement, mais aussi l'exposition « sobriété énergétique », et le choix s'est donc porté sur une école particulièrement engagée dans la Démarche de Développement Durable soutenue par l'académie de Paris.



A ce titre, des éco délégués sont élus dans chaque classe et se réunissent régulièrement pour faire des propositions. Par exemple, des goûters et des pique-niques sans déchets sont organisés régulièrement, avec succès puisque le dernier goûter a généré à la pesée 35g de déchets pour toute l'école !



de la matière pour les enseignants pour reprendre ces thématiques dans le cadre des classes et les approfondir.

Un moment d'échange plein de fraîcheur pour l'équipe AFL, qui nous conforte sur la nécessité de porter encore et encore la parole sur ces thématiques, laïcité et sobriété énergétique auprès des enfants pour que leur monde de demain soit autre et désirable !



C'est donc dans une école très sensibilisée aux problématiques de sobriété que nous avons été présenter nos deux expositions aux parents accompagnant leurs enfants tout d'abord, puis à deux classes mixtes CM1-CM2 puis CE2-CM1 :

- 10 mn pour chaque classe pour déambuler et découvrir chaque exposition et nous poser des questions,
- Puis un moment collectif avec l'enseignant et le directeur pour répondre aux interrogations.

De nombreuses questions très directes, très pertinentes avec beaucoup de curiosité sur ces deux thèmes et aussi



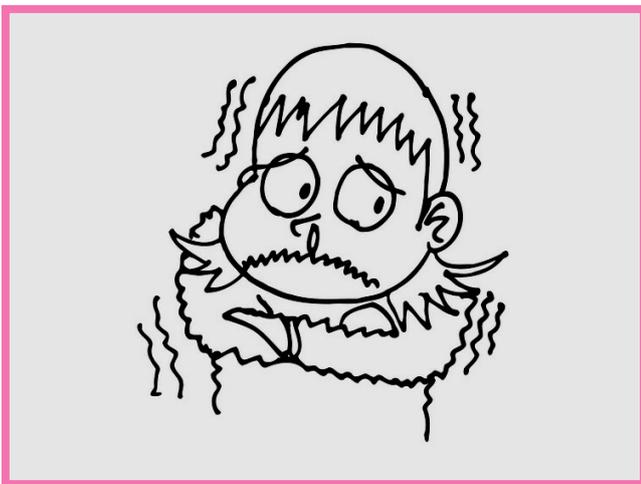
## Politique énergétique : un bilan mitigé !

### 2024 se termine, quelle vision pouvons-nous porter sur la politique énergétique que poursuivent nos gouvernants depuis plus de 7 ans ?

Nous savons tous que le changement climatique nécessite d'agir avec détermination pour en limiter les impacts. Les COP successives nous alertent, et tentent d'obtenir les engagements forts nécessités par une situation de plus en plus préoccupante : réduction des énergies fossiles, solidarité avec les pays en voie de développement, baisse des consommations d'énergie... Mais les bonnes intentions affichées ne se concrétisent pas, et le mur d'investissements que nécessite la transition énergétique est en hausse d'année en année. Résultat : les citoyens du monde entier baissent les bras. **Il y a 20 ans, 40% des Français voulaient s'investir dans la transition écologique, aujourd'hui ils ne sont plus que 20%.**

La pandémie, la flambée des prix de l'énergie ont fragilisé nombre de nos concitoyens, dont le pouvoir d'achat s'est érodé depuis 2019. Les chiffres sont éloquentes. Selon l'observatoire national de la précarité énergétique :

- **26% des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023**, pendant au moins 24 heures. 42% d'entre eux déclarent que la raison est financière.
- **79% des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux sur la même période pour ne pas avoir de factures trop élevées (+10 points)**



Dans ce contexte, on aurait pu espérer qu'en 2024 les politiques énergétiques se tournent tout particulièrement vers les ménages les plus fragiles, pour conforter leur capacité à payer leurs factures d'énergie et mettre à leur disposition les bons outils pour réduire leurs consommations.

### Un chèque énergie en panne

Bien au contraire, **le chèque énergie envoyé à ses bénéficiaires depuis 2018, n'a pas pu être versé cette année automatiquement au million de nouveaux bénéficiaires**, faute pour les finances publiques d'avoir remplacé le fichier de la taxe d'habitation utilisé pour déterminer le nombre d'unités de consommation dans un même logement. En fin d'année, on peut supposer qu'environ 10% de ces nouveaux ayants droit auront pu obtenir un chèque, dont le montant, il faut le rappeler, n'a pas évolué depuis 2019. Sauf décision de prolongation par le Ministère, la plateforme numérique sur laquelle il faut demander son chèque 2024 fermera le 31 décembre prochain.



Que faut-il attendre pour 2025 pour ce chèque dont le principe vient d'être « sanctuarisé » par la Ministre de l'Écologie ? **La veille de la motion de censure, le gouvernement a déposé un amendement dans le projet de loi de finances qui reste à débattre au Sénat**, et qui permettrait d'automatiser le dispositif, comme avant, ainsi que nous le demandions. Il faut maintenant attendre que le débat reprenne ! Mais c'est une belle lueur d'espoir.

### Rénovation énergétique et poids des CEE sur la facture d'énergie

Contrairement à « Ma Prime Rénov' », ce n'est pas le budget de l'Etat qui finance les Certificats d'Economies d'Energie : ce dispositif est inclus dans les coûts commerciaux des fournisseurs d'énergie et se répercute directement sur les factures de leurs clients. Aujourd'hui, **les CEE représentent plus de la moitié des aides à la rénovation énergétique** : 5 Milliards d'euros par an contre 3,12 en 2023, et 1,85 pour les 3 premiers trimestres 2024. Les récents rapports de la Cour des Comptes et des grands corps d'Inspection convergent pour dénoncer le taux important de fraudes, l'insuffisance des contrôles et des sanctions. Et si la prochaine période des CEE dont les modalités seront finalisées en 2025 correspond au projet de l'Etat, le poids des CEE, qui repré-

## Politique énergétique : un bilan mitigé ! (suite)

sente déjà une charge de **164 euros par an et par ménage, est évalué selon les scénarii entre 450 et 912 € à partir de 2026.**

### Le Tarif réglementé de vente de l'Electricité sur la sellette

Il n'y a plus de TRV gaz depuis deux ans, le **TRV électricité passera-t-il 2025 ?** La Commission de Régulation de l'Energie a rendu ses conclusions après une série d'auditions auxquelles nous avons participé : Oui, le TRVE a été utile pour les consommateurs, très nombreux à lui manifester leur attachement. Mais l'Autorité de la Concurrence juge qu'ils constituent un frein à la concurrence... La décision appartient désormais au gouvernement : soit il plaidera auprès de la Commission Européenne en faveur du TRVE comme le souhaite une majorité de consommateurs, soit il sonnera le glas de ce tarif au profit des fournisseurs alternatifs et de leurs offres de marché.



### La fin de l'ARENH

« L'accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique » créé en juillet 2011 pour une durée de 15 ans n'existera plus fin 2025. Il permet aux fournisseurs d'électricité alternatifs d'obtenir à un prix régulé une partie de l'électricité nucléaire produite par EDF, et devrait être remplacé par un accord d'encadrement du prix de l'électricité laborieusement fixé entre l'Etat et EDF. L'objectif étant de stabiliser les finances d'EDF, entreprise nationalisée et confrontée à des investissements majeurs dans le nucléaire, et à protéger les consommateurs des hausses de prix subites. Le projet de loi de finances 2025 prévoit un « *partage avec les consommateurs des revenus du nucléaire historique* ». Mais le dispositif souffre d'imprécisions et **la Commission d'Enquête estime que cet accord est inadéquat**, car il ne protège pas les consommateurs, ne donne aucune visibilité aux entreprises et compromet gravement les perspectives de réindustrialisation du pays.

### Des taxes nouvelles ou rehaussées au détriment des consommateurs

Initialement, l'objectif de déficit du produit intérieur brut (PIB) était de 4,4% pour 2024. Compte tenu du dérapage du déficit 2023 (5,5% pour 4,9 prévus), on a peu à peu remonté l'objectif 2024 à 5,1% en début d'année, pour arriver en octobre à 6,1 ou 6,2%. Pour réduire le déficit en 2025 sans s'attaquer à la « *politique de l'offre* » chère au Président de la République, ce sont **une myriade de taxes qui augmentent ou sont créées**, sur la base d'arguments selon nous fallacieux : ainsi, pour une majoration de la TICFE supérieure à son niveau d'avant crise, on expliquait que le TRVE et tous les prix de marché qui s'y indexent allaient baisser de plus de 10% en février, donc les consommateurs ne seraient pas perdants. En réalité, c'est **le lissage du TRVE sur 24 mois qui permet d'éviter les fortes hausses... mais aussi les fortes baisses**, et celles-ci ne s'étaient pas répercutées au printemps dernier sur le TRVE comme sur les offres de marché des concurrents d'EDF. Par ailleurs, **la TVA sur les abonnements de gaz et d'électricité devrait passer en 2025 de 5,5% à 20%**. Et de nouvelles taxes frapperont le gaz... Tant pis pour les ménages qui n'ont pas d'autre choix pour se chauffer.

### La performance énergétique des bâtiments

Les scénarii de la transition énergétique prévoient la **généralisation des usages de l'électricité**, et une baisse drastique des consommations, des énergies fossiles en particulier mais aussi de l'électricité. Pour y parvenir, on mise sur l'efficacité énergétique et la rénovation massive du bâti, donc des logements, et sur les efforts de sobriété.

Cela suppose **des politiques publiques en matière de rénovation énergétique lisibles, durables, et accessibles**. La complexité d'accès à « Ma Prime Rénov' », les évolutions permanentes des dispositifs et des aides associées découragent les bonnes volontés et entraînent dysfonctionnements, malfaçons ou plus grave, fraudes. Arriver au bout de son projet relève souvent du parcours du combattant ! **La solvabilisation des ménages pour le « reste à charge » est encore insuffisante** malgré les progrès réalisés, et la Programmation Prévisionnelle des Energies en cours de concertation affiche **des objectifs de rénovation d'ampleur totalement irréalistes au vu du faible nombre de projets engagés en 2024.**

Ce n'est pas avec des injonctions culpabilisantes que l'on convaincra les citoyens de s'engager pour le climat dans des actions de rénovation énergétique... **Sans justice sociale et sans acceptabilité de la politique mise en œuvre, nous n'atteindrons pas les objectifs** pourtant essentiels si nous voulons que nos enfants aient un avenir désirable !

## L'ANCV, une vocation sociale remise en cause ?

Peu nombreux sont ceux qui se souviennent encore d'un Ministère du temps libre. André Henry en fut le ministre sous les trois gouvernements de Pierre Mauroy de 1981 à 1983. Les réformes sociales de ce premier septennat de François Mitterrand vont bon train et donnent du temps libre aux salariés ; l'âge de la retraite est abaissé à 60 ans, les horaires de travail hebdomadaires sont réduits d'une heure et une cinquième semaine de congés payés est instaurée.

Plus de quarante ans après sa création, on l'a oublié, même si 4,88 millions de salariés et fonctionnaires, c'est à dire 11 millions de personnes avec leur famille bénéficient encore d'un dispositif institué le 26 mars 1982 par André Henry : j'ai nommé les chèques vacances.

Depuis sa création cette aide personnalisée est gérée par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) qui est un établissement public, industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des Ministères de l'Économie et du Tourisme.

Elle fut créée avec l'objectif ambitieux de développer un ensemble de services et d'aides pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. Pour ce faire, elle détient le monopole sur l'émission et la diffusion des titres de chèques-vacances. Ces derniers sont commercialisés auprès de la fonction publique, des comités sociaux et économiques (CSE, ex-comités d'entreprises), des PME et des travailleurs non-salariés. 124 200 professionnels du tourisme et des loisirs les acceptent sur le territoire français. Avec eux, vous pourrez par exemple régler un billet de train ou d'avion, votre hébergement hôtelier, votre entrée au musée, votre restauration, voire même le péage sur l'autoroute.



Ces titres nominatifs peuvent être utilisés par les bénéficiaires directs, mais aussi par leurs conjoints, concubins ou partenaires de PACS, et par les personnes fiscalement à votre charge. Ils sont valables deux ans en plus de leur année d'émission. Un titre émis en 2024 est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Enfin, et c'est l'objet de cet article, l'ANCV utilise ses excédents de l'activité du Chèque-Vacances pour financer des aides à la personne dont le montant s'élevait en 2023 à 40,4 millions d'Euros. Cela a permis le départ des publics qui en sont les plus éloignés : familles, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants.. soit près de 273 000 personnes en France. Notre association, **le Cdafal Paris, est fier de participer à l'attribution de cette aide à partir de 2025.**

Mais comme vous le savez certainement, les situations de monopole riment mal par les temps qui courent avec l'économie libérale. Dès 2004, la Cour des Comptes reprochait l'affaiblissement de la dimension sociale du chèque-Vacances à l'ANCV. Plus récemment, Gabriel Attal, suite à un rapport demandé par le premier ministre Edouard Philippe, annonçait dans le journal « Le Monde » du 15 mai 2020 sa volonté de le réformer en l'ouvrant à la concurrence, « *L'agence a aujourd'hui un quasi-monopole pour la distribution de ces chèques-vacances, nous allons ouvrir ce marché à des opérateurs concurrents, ce qui permettra de toucher d'autres publics, comme les commerçants, les petites entreprises* ». Ce n'est plus à l'ordre du jour, mais pour combien de temps ?

Ces entreprises concurrentes telles qu'UP, Sodexo ou Endered, nous ne les connaissons pas pour leurs oeuvres philanthropiques. Financeront-elles les aides à la personne à la même hauteur que l'ANCV ? L'avenir nous le dira peut-être... En attendant, à vous de jouer pour améliorer votre budget vacances, n'hésitez pas, contactez-nous !





**BULLETIN D'ADHESION 2025**  
**A retourner à :**  
**AFL Paris 4 rue Giffard 75013 PARIS**



**BULLETIN D'ADHESION 2025**

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

*Enfants mineurs ou handicapés*

Date de naissance : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

- Cotisation 2024 : 15 euros  
 Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros  
 DON :  euros

DATE ET SIGNATURE :

**Adhérer, pourquoi ?**

Nous vous demandons d'adhérer lorsque vous nous confiez un litige de consommation, car nous en avons l'obligation dès lors qu'il faut intervenir auprès d'un professionnel avec qui vous êtes en conflit.

Il ne s'agit pas là d'honoraires, comme chez un avocat. Et comme l'avocat, nous ne sommes pas tenus à une obligation de résultat, mais simplement à une obligation de moyens. Régler un conflit à l'amiable suppose l'accord des deux parties.

Depuis 35 ans, nos bénévoles font le maximum pour vous aider, il ne sont pas rémunérés, ils font cela par esprit de solidarité et de justice sociale.

L'adhésion, c'est aussi le soutien aux valeurs que nous défendons, et que vous partagez peut-être.

Grâce à vos cotisations, nous pouvons vous accueillir, c'est un luxe pour une association, de disposer d'un local à Paris...

Nous pouvons aussi vous informer et vous alerter, avec notre site, notre revue et la newsletter mensuelle.

Merci de renouveler votre soutien, qui nous donne l'énergie et la motivation indispensables pour continuer !



**Adhérer, c'est facile avec Hello Asso !**

Scannez ce QR Code ou utilisez le lien ci-dessous pour accéder au site, adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

<https://www.helloasso.com/associations/conseil-departemental-des-associations-familiales-laiques-de-paris/adhesions/bulletin-d-adhesion-2025>

Vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre de AFL Paris

